

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1387

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des leçons de neutralité pour notre temps

Le drame des Balkans oblige la Suisse à donner un contenu crédible à la neutralité. Il y a urgence.

LE DRAME QUI se joue en Kosove suscite un large élan de solidarité parmi la population helvétique. Il doit aussi contribuer à préciser notre politique de neutralité.

Dans son rapport de 1993 sur la politique extérieure de la Suisse pour les années quatre-vingt-dix, le Conseil fédéral annonçait son intention de donner à la politique étrangère un nouvel élan et à la neutralité une finalité raffermie. Le voici maintenant au pied du mur. On attend qu'il parle un langage clair, dans la fidélité et l'ouverture, en évitant d'apporter de l'eau au moulin des nationalistes. Car une majorité du peuple suisse demeure attachée à la neutralité, l'un des mythes fondateurs de la Confédération moderne. Jusqu'ici notre politique extérieure était présentée en termes de principes et de maximes, écrit le gouvernement: «Il ne s'agit pas de les renier, mais de définir une stratégie capable dans le contexte actuel de donner un nouveau souffle à la plupart des préceptes traditionnels».

Neutralité et engagement pour la paix

Ainsi la guerre des Balkans, qui ne date pas d'un mois et demi mais dure depuis plus de dix ans, devient maintenant un test de notre capacité à répondre non seulement au drame humain, mais au défi diplomatique que posent le conflit et la sortie de crise. Que pouvons-nous faire pour mettre notre neutralité au service de la pacification dans les Balkans? Qu'aurions-nous dû faire, après la guerre civile en Bosnie, pour prévenir, dans le cadre des institutions auxquelles nous collaborons – comme l'OSCE par exemple – le conflit que les spécialistes annonçaient? Que ferons-nous pour prendre notre place, modeste, dans le processus de stabilisation qui d'une façon ou d'une autre devra être imposé dans les Balkans?

Quelle neutralité dans le conflit actuel en Yougoslavie? La question a de quoi surprendre. La neutralité, c'est-à-dire l'abstention dans la guerre des autres, n'est-elle pas un principe fon-

damental qui tire son efficacité de sa permanence et de sa crédibilité? Pour avoir si longtemps insisté sur les principes, nous en avons oublié l'essentiel. À savoir que la neutralité est d'abord un instrument au service de la souveraineté et de l'indépendance du pays. Avant d'être une maxime du droit international. La neutralité, avant la naissance de l'État fédéral moderne, n'a consisté qu'en un alignement de la Diète de 1815 sur la volonté des Puissances qui dominaient alors l'Europe. En 1920, notre adhésion à l'Europe nouvelle de Versailles s'est faite sous condition de ne pas participer aux sanctions militaires de la Société des nations. Les vainqueurs de 1945, irrités par la façon étroite dont nous avons compris la neutralité de 1938 à 1945, n'ont pas voulu de cette dérogation. Mais la guerre froide nous a permis d'apporter à l'exercice de la neutralité une distinction bienvenue entre politique et technique.

Faire des choix

Il était pourtant illusoire de croire que, sur la durée, nous pourrions toujours participer de notre propre volonté à la mondialisation sans contrepartie politique. Les événements concrets nous obligent à nous adapter constamment pour conjuguer l'efficacité de notre politique extérieure et les principes fondamentaux auxquels nous nous référons. Depuis les années 80, nous avons donc participé aux sanctions économiques, mais non aux militaires, en interdisant par exemple le survol de l'espace aérien lors de la guerre du Golfe, contrairement à l'Autriche, au statut de neutralité pourtant fort proche du nôtre.

Le rapport de 1993 prend acte des évolutions en cours. Mais aujourd'hui, le Conseil fédéral ne peut plus s'en tenir là, ni dans la stratégie, ni dans les faits. Notre solidarité avec l'Union européenne est totale devant toutes les menaces, y compris celles qui pourraient encore revêtir (ce qui paraît peu probable) une forme militaire. La Suisse ne saurait donc rester neutre quand il s'agit de la sécurité commune de

l'Europe, et elle doit le faire savoir pour le jour où elle adhèrera à l'Union. Sa neutralité, ce jour-là, ne pourra se prévaloir d'une clause dérogatoire.

Ailleurs dans le monde, presque tous les conflits prennent la forme de guerres intestines alimentées par des fanatismes terroristes. Les populations civiles en sont les premières victimes. Même si elle applique les sanctions économiques décrétées par l'organisation internationale, la Suisse ne saurait s'impliquer militairement dans les actions de sauvegarde ou de sauvetage entreprises par la communauté internationale. Car à courir la planète et ses misères, notre pays ne risque-t-il pas de perdre toute capacité à mettre son impartialité et sa neutralité au service de ses bons offices? Par contre l'expérience du terrain, grâce à la collaboration avec le CICR et d'autres organisations non gouvernementales, la formation de troupes entraînées et équipées pour l'intervention pacificatrice et la protection des populations contribueraient à assurer la crédibilité de la neutralité. Jean-Claude Favez

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)
Forum: Jean-Pierre Tabin
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimeries des Arts et métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
site: <http://www.domainepublic.ch>
CCP: 10-15527-9